



FIDUCIE
AGRICOLE
UPA • FONDATION



MRC^{DES}
Chenaux
SI PROCHES

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

L'incubateur d'entreprises agricoles de la MRC des Chenaux renforcé

Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 29 mai 2023.— La Fiducie agricole UPA-Fondation et la MRC des Chenaux sont fières d'annoncer un partenariat unique en vue de développer l'incubateur d'entreprises agricoles à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

La Fiducie agricole UPA-Fondation s'est portée acquéreuse du terrain où se déploie l'incubateur agricole de la MRC des Chenaux; terrain qui appartenait à M. Paul Lavoie jusqu'à présent. L'inclusion de cette terre de 24 ha dans le patrimoine de la Fiducie garantit la préservation de sa vocation agricole en régie biologique à perpétuité. Sa location à un incubateur d'entreprises agricoles administré par la MRC des Chenaux assure, quant à elle, la conduite rigoureuse d'une démarche pour soutenir l'établissement de plusieurs productrices et producteurs dans ce milieu de vie fortement agricole. Ce modèle permet d'établir un loyer facilitant le démarrage et la croissance de projets qui auraient difficilement vu le jour dans le contexte actuel de surenchère des lots agricoles. Bien plus, la location pour ces entreprises est ainsi assurée à très long terme puisque la Fiducie n'est pas active dans le marché de la revente des terres agricoles.

En 2022, l'incubateur de la MRC des Chenaux comptait deux entreprises maraîchères, la Ferme des Ti-pois et le Jardin des Louves, auxquelles viendront se greffer d'autres entreprises dans les prochaines années.

Pour la présidente de la Fiducie agricole UPA-Fondation, Mme France Perreault, « cette acquisition permet de réaliser concrètement la mission de soutien au démarrage et au développement d'entreprises agricoles dans un contexte de forte spéculation pour les terres agricoles ».

Rappelons que la Fiducie agricole UPA-Fondation est une fiducie d'utilité sociale mise sur pied en 2020 afin de préserver et de valoriser les terres et les activités agricoles dans toutes les régions du Québec.

Pour le préfet de la MRC des Chenaux, M. Guy Veillette, « ce partenariat permettra de sécuriser à long terme l'utilisation de cette terre agricole au bénéfice des nouveaux entrepreneurs soutenus

par notre incubateur agricole. La MRC des Chenaux est donc très heureuse d’instaurer un partenariat fructueux avec la Fiducie agricole UPA-Fondation ».

La députée de Champlain, Mme Sonia LeBel, a mentionné : « Je me réjouis de cette acquisition qui consolide les efforts déjà déployés par les acteurs agricoles de la MRC des Chenaux. Le développement agroalimentaire de mon comté n’en sera que bonifié. Ce partenariat stimulera certainement de nouveaux aspirants entrepreneurs à s’installer ici pour démarrer leur projet agricole. »

Davantage d’information sur l’incubateur est disponible sur le site suivant : www.lesterresdupossible.ca

Davantage d’information sur la Fiducie agricole UPA-Fondation est disponible sur le site suivant : www.fiducieagricole.com.

Qu’est-ce qu’une fiducie d’utilité sociale?

Introduite dans le *Code civil du Québec* en 1994, la fiducie d’utilité sociale permet d’affecter à perpétuité une vocation sociale à un patrimoine immobilier. La création d’une fiducie d’utilité sociale à des fins agricoles garantit à perpétuité la vocation agricole des terres acquises tout en les retirant du marché spéculatif, ce qui facilite l’accession de la relève à des terres agricoles de même que l’émergence de nouveaux projets promus par des entreprises existantes.

– 30 –

Sources :

Marc-André Côté, directeur général de la Fiducie agricole UPA-Fondation
macote@upa.qc.ca | 514 378-6543

Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux
patrick.baril@mrcdeschenaux.ca | 819 840-0704, poste 2202